

Comité Technique Local du 28 octobre 2019

Siégeaient pour la CGT Finances publiques : Arnaud SOUPEZ (ESI Noisiel) ; Michel RISACHER (ESI Nemours) ; Hervé PERESINI (ESI Noisiel). CTL présidé par Philippe MERLE, Directeur de la DiSI Île-de-France.

Dix jours après le boycott de la première session, le Directeur s'est voulu apaisant sur les conséquences concrètes de la géographie revisitée pour la nouvelle DiSI Île-de-France, née le 1^{er} septembre 2019 des défunctes DiSI Paris-Champagne et Paris-Normandie. Le nombre de postes de la nouvelle DiSI, cité par le TAGERFIP, est de 707, pour 608 agents en fonction : le déficit est donc très important (99 postes vacants). Cinquante-neuf postes restent inoccupés pour la seule catégorie B.

Selon M. MERLE, la géographie revisitée ne se décline pas, à proprement parler, sur la DiSI, et n'est pas la cause des fermetures annoncées des ateliers d'acquisition de données et d'édition. Ces fermetures seraient la conséquence du côté évolutif de la matière informatique. Le Directeur convient toutefois que la mise en place du Nouveau Réseau de Proximité n'est « pas totalement neutre » (quel euphémisme !) lorsque se pose la question du reclassement des agents, en particulier ceux de l'ADO et de l'EIFI.

La situation étant on ne peut plus sérieuse pour l'avenir des quarante agents concernés, la CGT Finances publiques a impulsé la tenue de deux HMI le même jour que ce CTL à l'ESI de Nemours. Sans surprise, le sentiment dominant parmi les collègues est, *primo*, qu'il est impossible d'accepter ces fermetures de services et *deuxio*, qu'il est impératif d'exiger toutes garanties pour les personnels.

L'attitude cynique du DG lors du CTR du 3 octobre (lire notre déclaration liminaire) a fait dire au Directeur que ce n'était qu'une « question de point de vue » – le nôtre en l'occurrence – et qu'il n'en ferait pas de commentaire : « je fais dans le dialogue social constructif et respectueux, pas dans la polémique ». Dans ce cas, que penser de ces hauts responsables qui refusent d'assumer les drames provoqués par leur aveuglement ?

Sujets inscrits à l'ordre du jour :

Règlement intérieur du CTL de la DiSI Île-de-France

Le coup de rabot sur les droits syndicaux acté dans l'ancien règlement est maintenu, à savoir la non prise en charge des frais supportés par les représentants suppléants (article 25) lorsqu'ils siègent avec leurs titulaires.

La CGT Finances publiques confirme que cette mesure inique n'a pas d'autre finalité que d'affaiblir les prérogatives des représentants du personnel et s'y oppose fermement.

**Vote des représentants du personnel :
Contre à l'unanimité**

Recours en évaluation 2019 (gestion 2018)

L'étape du recours en Autorité hiérarchique (AH) qui, suite à la disparition des CAPN de recours en évaluation (depuis le 1^{er} janvier 2019) s'affiche de plein droit comme le recours de premier niveau, complexifie un circuit administratif qui prend désormais des allures de parcours du combattant. La disparition des dotations en capital mois (DKM), qui permettaient d'attribuer et répartir le cadencement accéléré, constitue sans doute une démotivation supplémentaire pour le dépôt de ces recours, ainsi que l'effondrement des possibilités de promotion. Les chiffres fournis par le Plan de Qualification Ministériel se réduisent de plus en plus : **pour la DiSI Île-de-France, les potentialités de promotion par liste d'aptitude en 2020 seront réduites à trois pour le passage de C en B, et à zéro pour le passage de B en A !**

Les recours sont donc peu nombreux cette année : six sur l'ex-DiSI Paris-Champagne (dont trois sont allés en CAPL), deux sur l'ex-DiSI Paris-Normandie.

Et l'avenir n'est guère prometteur. Prévu par la loi du 6 août sur la transformation de la Fonction publique, l'ajout d'une sanction de premier groupe, trois jours d'exclusion du service, n'arrangerait guère les affaires des agents en cas de difficulté relationnelle avec leur chef de service, celui-ci ayant plein pouvoir pour la prononcer, sans passer par une commission disciplinaire (et il n'y aurait aucun recours possible sauf devant le Tribunal administratif). On imagine mal un agent déposer un recours en AH sans aucune crainte au cas où une épée de Damoclès serait suspendue au-dessus de sa tête. Malgré tout, le Directeur minimise : *« l'entretien individuel était très lié aux DKM. Ceux-ci disparus, il y a donc une désaffection pour les recours. L'appréhension de l'agent vis à vis de son AH peut exister, mais il ne faut pas que la peur l'emporte. »*

M. MERLE expose ses propres théories : *« Il y a des collaborateurs excellents dans le grade qu'ils occupent, mais pour autant cela n'emporte pas leur capacité à passer au grade supérieur. L'évaluateur se doit d'être cohérent dans son évaluation, mais aussi avec celles des autres évaluateurs afin d'éviter des disparités flagrantes d'un service à l'autre »*. Mais, poursuit-il : *« la mobilité ne doit pas être vue comme un handicap »*.

Pourtant, il existe des cas où les croix basculent du côté gauche après un changement de service ! Pour la CGT, la disparition des CAPN signifie que la cause est entendue en local, car ensuite aller au TA est, bien évidemment, une toute autre paire de manches...

Projet de fermeture des ateliers d'ADO-scannage de Nemours et Versailles

Dans le domaine de l'acquisition de données, le plan de fermeture concerne directement six agents à Versailles, quinze à Nemours. Les deux services, si l'on en croit les instructions de la DiSI, sont voués à la fermeture au 1^{er} septembre 2020. Devant cet horizon bien assombri, le Directeur fait mine d'avoir préparé les arrières : les postes de C administratifs restés vacants ne seraient pas supprimés, les missions CNT, FICOBA et FICOVIE seraient renforcées et des contacts auraient été

pris avec les DDFiP 77 et 78. Les sacro-saints entretiens individuels n'ont pas été oubliés. Mais très vite, le Directeur concède que *« tout le monde ne pourra pas rester, du fait des conséquences de la géographie revisitée »*. De guerre lasse, la piste du travail à distance est également évoquée.

Afin de dissiper tout malentendu, M. MERLE n'omet pas que des *« créations pures de postes n'auront pas lieu »*, y compris pour le renfort des missions citées précédemment, et que la *« non fermeture de l'atelier »* n'est pas de son ressort. Le Directeur ignore également, à ce stade, si les postes de l'ADO seront compris dans la contribution de la DiSI au projet de Loi de finances 2020 (comprendre : le nombre de postes à supprimer, non compris les C administratifs épargnés pour le moment), ou ajoutés aux suppressions. Sa seule véritable certitude est *« qu'ils seront supprimés »* et qu'il n'y aura pas de dispositif de surnombre potentiel. Le cas de non dépôt d'une demande de mutation serait contourné par la DiSI en appliquant la garantie d'affectation à la Direction territoriale, dite *« mesure d'ordre intérieur »*.

La CGT Finances publiques réaffirme que dans ce contexte le risque psycho-social ou de burn-out est bien réel, surtout si l'agent a déjà un âge avancé, que sa reconversion professionnelle s'avère problématique. Mais plus fondamentalement, nous sommes convaincus que la DG ne doit pas renoncer au scannage. Le projet de dématérialisation des dossiers individuels des agents des ministères économiques et financiers (DIADEM), sujet à l'ordre du jour au CTM du 22 octobre, constitue une piste très sérieuse pour la pérennité de l'activité. Hélas, le ministère n'entend appliquer le procédé de numérisation du dossier complet que pour les collègues n'ayant pas plus de trois années d'ancienneté. Un gâchis de plus, qui fait suite à celui de la saisie des fiches hypothécaires confiée à des prestataires privés alors que la DGFIP dispose des outils et de la main d'œuvre !

Sur DIADEM, le Directeur a tenté de ne faire ressortir que le côté contraignant des anciens dossiers des agents : grande variabilité des papiers, formats multiples des documents, etc. Cela ne tient pas la route : la possible complexité de cette activité – classement, recherche, triage – n'a rien de décourageant, cela signifie surtout que le travail existe, mais que la Direction ne veut pas en entendre parler !

Au niveau national ce sont 13 ateliers de scannage qui sont visés par cette restructuration, avec à la clé une perte d'emploi pour 180 de nos collègues.



Comité Technique Local du 28 octobre 2019 de la DiSI Île-de-France

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président du Comité Technique local,
Mesdames et Messieurs,
Cher.e.s Camarades,

En adéquation avec les instructions de la Direction générale, vous avez mis en œuvre, Monsieur le Président, un processus voulant aboutir à la fermeture des ateliers d'acquisition de données des établissements de Nemours et de Versailles dès la rentrée prochaine. C'est – entre bien d'autres choses, et non des moindres... – par soutien et respect pour leurs personnels désormais en lutte, que la CGT, en liaison avec les autres organisations syndicales, a boycotté la première convocation de ce CTL. La CGT Finances publiques de la DiSI Île-de-France, soucieuse de maintenir le débat, a finalement décidé d'être présente à cette seconde convocation du Comité.

Cette mesure sur l'ADO n'est pas acceptable, ni pour les agents ni pour leur mission – mission qu'ils remplissent fidèlement, avec sérieux et compétence. Autant dire que nos collègues de l'ADO, membres de la Fonction publique d'État, sont aujourd'hui menacés d'être remerciés comme de simples laquais. Un scandale. Et ce d'autant plus qu'une menace supplémentaire se fait jour sur les ateliers de l'éditique, si l'on en croit les documents préparatoires du prochain Groupe de travail informatique.

En guise de consolation, vous proposez des mesures dites « *d'accompagnement*. » Lesquelles débutent par un rappel des possibilités qui sont offertes de « *dégager* » au plus vite : retraite anticipée, départ volontaire. Puis, dans le cadre des demandes de mutation, sont listés les emplois dits prioritaires sur leur commune d'affectation, mais dont les qualifiés dactylocodeurs, moniteurs et agents de traitement sont exclus d'office. L'élargissement géographique qui s'ensuit (au département) ne concerne que les emplois restés vacants... lesquels, ce n'est un secret pour personne, sont la « *chair à canon* » traditionnelle des suppressions de postes (4 800 prévues d'ici la fin du quinquennat).

Pareille argumentation serait-elle susceptible d'être digne de confiance ? Le Nouveau Réseau de Proximité, avatar fallacieux de la géographie revisitée tant vantée par le Ministre des Comptes publics, cible dans ses cartons presque tous les postes comptables du sud Seine-et-Marne : SIP, SIE, trésoreries... Dans cette optique, subsisterait-il de crédibles solutions de repli ? C'est à vous qu'il appartient, Monsieur le Président, en tant que premier responsable des agents de la DiSI, de le démontrer.

De ce marché de dupes qu'est le NRP, qui prétend remplacer les sites professionnalisés au service des citoyens par d'obscurs « *points de contact* » au service de la propagande gouvernementale, de nombreux élus ont tiré les conclusions qui s'imposent. Partout et souvent, ils rejoignent et soutiennent les collègues dressés contre la fermeture programmée de leur poste. Le combat s'élargit, progresse, peut devenir unitaire avec la défense engagée de nos retraites, gravement menacées par le projet Macron-Delevoye. La mobilisation est appelée pour les 14 novembre et 5 décembre prochains.

Face au cynisme du Directeur général FOURNEL, qui en CTR a refusé de s'associer à une minute de silence demandée à la mémoire des collègues qui ont mis fin à leurs jours sur leur lieu de travail, face à l'outrecuidance du Ministre DARMANIN, qui s'est permis de ranger les agents non grévistes au rang des partisans de sa politique de destruction des services de la DGFIP, face au mépris du Président MACRON, qui s'est dernièrement fendu de commentaires irrespectueux sur la mission – pourtant essentielle – des vérificateurs fiscaux, la réponse des personnels et de leurs représentants reste ferme, déterminée et digne. Elle tient en deux mots : LA LUTTE.

**TOUTES ET TOUS EN
GRÈVE ET A BERCY
LE 14 NOVEMBRE !**

ÉLECTIONS professionnelles

DiSI 18 au 21
novembre 2019

pour mes droits

JE VOTE



Vos candidat.e.s CGT Finances publiques

Michel RISACHER, ESI Nemours
Cécile BARRAU, ESI Montreuil
Hervé PERESINI, ESI Noisiel
Valérie AUDOUARD, ESI Paris
Eric CHABROULET, ESI Paris
Arnaud SOUPEZ, ESI Noisiel
Françoise RETIF, ESI Nemours
Fabrice GOLD-DALG, ESI Paris
Fabrice DENISOT, ESI Paris
Yvelise LE ROCH, ESI Nemours
Robert SEGURA, ESI Montreuil
Claire ZIESEL, ESI Paris
Christophe PONSOT, ESI Nemours
H B, ESI Noisiel
Mamadou TOUNKARA, ESI Paris
Florence ALONZO, ESI Nemours

VOTER CGT, c'est donner une dimension interprofessionnelle indispensable aux revendications : statuts, salaires, emplois, protection sociale et retraites.

VOTER CGT, c'est l'assurance d'avoir des élu.e.s déterminé.e.s et proches de leurs collègues au quotidien.

VOTER CGT, c'est l'assurance qu'un syndicalisme de lutte portera les intérêts des agent.e.s de tous grades, pour la défense service public et de son réseau.